FORMATION PERMIS BATEAU COTIER

VOTRE FORMATION



30 % de théorie 70 % de pratique

PUBLIC CONCERNE

Toute personne de 16 ans, apte médicalement

INTERVENANTS

Formateurs permis bateau

PRE-REQUIS

Aucun

METHODE PEDAGOGIQUE

- Etude de cas
- Demonstration pratique
- Apprentissage
- Evaluation

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordi Video projecteur
- Fiche de suivi et d'evaluation
- Livret de certification

EVALUATION

- Epreuve théorique (QCM) organisé par la DDTM
- Validation à l'issue d'une formation pratique

SANCTION

Permis bateau

CONTACT



DUREE

10 H (2h minimum de pratique)

LIEU

Marseille

THEORIE

Groupe de 4 à 20 personnes

PRATIQUE

1 personne par session

Le permis côtier est obligatoire pour la conduite de tout bateau de plaisance à moteur de plus de 4,5 kilowatts. Il permet de parcourir une distance maximale de 6 miles d'un abri, de jour comme de nuit. Le permis côtier est aussi obligatoire pour la conduite d'un jet ski.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

POUR LA THEORIE

- le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes à l'exception des marques de musoir ;
- l'initiation au système de balisage région «B»;
- les règles de barre et de route ;
- les signaux : phoniques de manoeuvre et d'avertissement ; par visibilité réduite ; de détresse ; régissant le trafic portuaire ; météorologiques ;
- les feux et marques des navires ;
- les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels ;
- la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur;
- connaissances élémentaires du service mobile maritime, (SMSDM) et du bon usage d'une station radioélectrique (VHF): fréquences, voies, alphabet phonétique et notions de langue anglaise de base pour son utilisation; communications liées à la détresse et à la sécurité,; l'organisation du sauvetage en mer
- les règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés ; la responsabilité du chef de bord et ses conséquences juridiques ; les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse lors de la navigation ;
- des notions d'autonomie en matière de carburant ;
- la protection de l'environnement : la météorologie, l'initiation à la lecture d'une carte marine, les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.

POUR LA PRATIQUE (3h30)

Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, être sensibilisé à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communications embarqués ;

- b) Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation ;
- c) Etre responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel ;
- d) Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements ;
- e) Accoster et appareiller d'un quai, mouiller, prendre un coffre et récupérer une personne tombée à l'eau.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Formation théorique au code maritime d'une journée
- Formation pratique et evaluation en accord avec la règlementation